

## FOIRE AUX QUESTIONS

### Programme du Cercle des jeunes leaders



#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

##### Coordonnées du Cercle des jeunes leaders

**Q** Quelles sont les coordonnées pour obtenir plus d'information sur le programme du Cercle des jeunes leaders?

**R** Vous pouvez consulter le site internet de la Chaire en leadership dans le secteur public, section Cercle des jeunes leaders, à l'adresse : <https://chaireleadership-public.enap.ca/>.

Vous pouvez également communiquer avec Jacinthe Clusiau, technicienne en administration :

Adresse courriel : [chaire.leadership.public@enap.ca](mailto:chaire.leadership.public@enap.ca)

Téléphone : 418 641-3000, poste 6341 durant les heures habituelles de bureau.

##### Durée du programme

**Q** Quelle est la durée du programme du Cercle des jeunes leaders?

**R** Les activités du programme se dérouleront sur une période se situant autour de 20 mois.

##### Calendrier des activités

**Q** Avez-vous des précisions sur les dates des activités du programme ?

**R** Nous planifions les activités de formation 2 fois par année (automne et printemps). Pour le moment, les activités du programme sont planifiées jusqu'en décembre 2022. Cet automne, nous allons planifier les activités de janvier à juin 2023. Généralement, il y a une activité prévue par mois. La cohorte 18 débutera avec l'activité brise-glace en mars 2023. Suivra le lancement officiel du programme vers la fin avril 2023.

#### ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

##### Nombre de candidats par organisation

**Q** Est-ce que deux membres d'une même organisation peuvent être retenus pour participer au programme du Cercle des jeunes leaders au sein d'une même cohorte?

**R** Vous pouvez soumettre plusieurs candidatures pour votre organisation. Cependant, sachez qu'un maximum de 2 candidatures par organisation peut être retenu par cohorte.

##### Cadre 3 depuis moins d'un an

**Q** Pour être éligibles, les candidats doivent avoir le statut cadre 4 ou cadre 3 depuis moins d'un an. Comment faire le calcul pour un cadre 3?

**R** Le candidat doit avoir été nommé cadre 3 moins d'un an avant le dépôt de sa candidature au programme du Cercle des jeunes leaders. Exceptionnellement, un candidat qui complètera son PGAGL-N1 avant le début des activités de la prochaine cohorte pourrait, même si cela fait un peu plus d'un an qu'il a été nommé cadre 3, soumettre sa candidature au programme.

### **Statut de cadre 3 et cadre 4**

- Q** Pour les organismes parapublics, à quoi pouvons-nous nous référer pour le statut de cadre, étant donné que nos classements ne sont pas les mêmes?
- R** Le programme du Cercle des jeunes leaders s'adresse aux cadres 4 et aux cadres 3. Un cadre 4 est un cadre de proximité. Il n'est habituellement pas gestionnaire de gestionnaires, mais bien un gestionnaire de professionnels, de techniciens, etc. Il est généralement gestionnaire d'environ une dizaine de personnes. Dans la majorité des cas, un cadre 3 est gestionnaire de gestionnaires.

### **Cadres juridiques**

- Q** Est-ce que les cadres juridiques sont admissibles au programme?
- R** Les cadres juridiques peuvent soumettre leur candidature pour le Cercle des jeunes leaders.

## **SOUMETTRE SA CANDIDATURE**

### **Période de mise en candidature**

- Q** La prochaine mise en candidature pour la cohorte 18 est prévue du 6 septembre au 12 octobre 2022. Savez-vous quand aura lieu la mise en candidature pour la cohorte 19?
- R** Il est possible que lors de la mise en candidature de la cohorte 18, nous sélectionnions les candidats pour la cohorte 19 en même temps. La cohorte 18 débutera en fin mars 2023, tandis que la cohorte 19 débutera en septembre 2023.

### **Responsable des ressources humaines**

- Q** Dans le formulaire d'inscription pour le programme du Cercle des jeunes leaders, vous demandez d'indiquer le responsable RH. Quel nom souhaitez-vous obtenir? Est-ce la personne responsable du suivi de ce dossier au sein de l'organisation?
- R** Le responsable RH est demandé principalement pour lui faire parvenir la facture pour l'inscription au programme. Cette personne doit idéalement être au courant du programme ou en être la personne responsable.

### **Lettre d'un proposant**

- Q** Est-ce que chaque proposant (sous-ministre, sous-ministre adjoint, président, vice-président) a un nombre maximal de candidatures qu'il peut appuyer?
- R** Non, il n'y a aucun maximum.

**Q** À qui adresser la lettre d'un proposant pour appuyer un candidat?

**R** Vous pouvez adresser la lettre à l'attention de :

Mme Natalie Rinfret

Titulaire de la Chaire en leadership dans le secteur public

École nationale d'administration publique

555, boul. Charest Est

Québec (Québec) G1K 9E5

Et l'envoyer par courriel à l'adresse : [chaire.leadership.public@enap.ca](mailto:chaire.leadership.public@enap.ca)

### Confirmation des candidats

- Q** Quand aura lieu la confirmation des candidats retenus pour former la prochaine cohorte du Cercle des jeunes leaders à la suite des entrevues?
- R** Pour la période de mise en candidature du 6 septembre au 12 octobre 2022, les candidats retenus recevront leur lettre d'admission au programme Cercle des jeunes leaders de l'administration publique vers la mi-janvier 2023.

L'équipe de la Chaire en leadership dans le secteur public,